Zoho Sign Document ID: 2A504DF4-QAU3N3NJK_BUXVBCKKLLSXXLXGTMN9A_YXI9JTJX6ZK

pow.re

Montréal, 21 novembre 2022

M. Mikael Blais-Cohen
GESTIONS POW.RE LTÉE
201-1350 rue Mazurette
Montréal, Québec, H4N1H2

OBJET: Demande d'intervention lors de la procédure d'examen de l'ordonnance de sauvegarde relative à la décision D-2021-148

À qui de droit,

Veuillez prendre note par la présente l'intention de l'entreprise GESTIONS POW.RE LTEE ("POW.RE") de participer à l'audience du 28 novembre 2022 relative à la demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (dossier R-4210-2022).

POSITION:
1. Depuis le moratoire de 2018 imposé par HQD sur l'attribution de puissance aux clients visant faire un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs, les préoccupations du Distributeur par rapport à l'industrie des Clients CB ont été présentées, analysées, débattues et un jugement à été rendu par la Régie de L'Énergie, la décision D-2021-148. Cette décision est le résultat d'audience publique au dossier R-4045-2018 *(Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs)* échelonnée sur trois (3) phases ayant durée trois (3) ans. Le Distributeur fait volte face et tente de faire renverser la décision D-2021-148 sous prétexte que l'industrie des chaînes de blocs ne fait pas partie des filiales stratégiques identifiées au Plan pour une économie verte 2030.

2. L'affidavit déposé par Nadhem Idoudi (Hydro-Québec) ne mentionne nullement le caractère urgent de la demande qui justifierait une ordonnance de sauvegarde quant à la décision D-2021-148.

3. La justification présentée par Hydro-Québec en lien avec son plan d'approvisionnement 2023-2032 omet plusieurs facteurs:

1. Absence d'analyse quantitatives pour justifier son argumentation de '*privilégier les usages qui génèreront le plus de valeur pour le Québec*', '*les préoccupations économiques, sociales et environnementales*', '*l'accroissement de la prospérité collective du Québec*'
2. La possibilité d'effacement de la puissance lors des périodes de pointes en hiver (en réponse aux points 8 & 9 de l'affidavit). En effet, les autres industries mentionnées au plan d'approvisionnement (ex: centre de données) ont une capacité d'effacement lors des périodes de pointe nettement inférieures à celles de notre industrie.
3. La possibilité de limiter les exportations d'énergie sur les marchés extérieurs.

Zoho Sign Document ID: 2A504DF4-QAU3N3NJK_BUXVBCKKLLSXXLXGTMN9A_YXI9JTJX6ZK

4. La possibilité d'obtenir un approvisionnement en énergie plus important pour répondre au bloc de 300MW dédié aux chaînes de blocs.

4. Hydro-Québec mentionne que l'allocation de ce bloc de 300MW réservé à l'usage des chaînes de blocs ajouterait une consommation de 2,2TWh annuellement. Hydro-Québec prévoit un allocation de 4,1TWh par année pour les centres de données dans son plan d'approvisionnement 2023-2032. Cependant, cette industrie (centre de données) ne fait pas partie du *Plan pour une économie verte 2030*, plan cité par la Gouvernement du Québec dans son décret du 2 novembre 2022.

TEMPS D'INTERVENTION DEMANDÉ: 45 minutes

INTÉRÊT DE L'INTERVENANT: POW.RE est une entreprise québécoise sous contrôle Canadien formée en 2019 qui œuvre dans le domaine de la production de puissance de calcul informatique. Depuis sa création POW.RE tente d'exercer ses activités au Québec mais faute de volonté de la part du Distributeur a dû s'installer à l'extérieur de la province pour établir ces opérations, d'abord à Wabush au Labrador et ensuite au Paraguay en Amérique du Sud. Hors, depuis le mois de novembre 2021 suite à la décision D-2021-148 de la Régie de L'Énergie d'attribuer le solde du bloc de puissance de l'appel de proposition AP-2019-01 par le biais d'un guichet unique, l'entreprise POW.RE fait des démarches techniques et commerciales dans l'anticipation de l'allocation de puissance pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs. Cette allocation de puissance représente un enjeu stratégique pour l'entreprise Québécoise qui cherche à croître ces activités au Québec et faire valoir la récupération de chaleur de ces centres de données. Le Québec a un avantage unique possédant une abondance d'énergie renouvelable qui devrait être mise à profit pour décarboniser l'usage de l'électricité à des fins cryptographique appliqué aux chaînes de blocs à l'échelle mondiale. C'est ce que POW.RE fait valoir depuis sa création et cherche à développer pour créer de la richesse et de la prospérité au Québec.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mikael Blais-Cohen
Président Directeur Générale
GESTIONS POW.RE LTÉE